

LA -2
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarantes-Heures. — III Société d'une messe et Union Saint-Jean. — IV Circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse : Prières publiques. — V Les catholiques et la guerre. — VI Le Saint-Siège et l'université catholique de Lille. — VII Le changement d'heure et les obligations ecclésiastiques (*à suivre*). — VIII Chapelle de la réparation au Sacré-Coeur.

AU PRONE

Le dimanche 7 juillet

On annonce :

Si l'église est consacrée, la fête (demain) et la solennité (dimanche) de la Dédicace. ¹

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 7 juillet

Solennité libre du précieux Sang

Messes (une basse et une chantée, excepté celle du curé) du précieux Sang; mém. du VIIe dim. (dans le dioc. de Joliette, 2o de l'Oct. de la Dédicace) et des saints Cyrille et Méthode; préf. de la Croix; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Elisabeth, du dim. (dans le dioc. de Joliette, 3o de l'Oct. de la Dédicace) et des saints Cyrille et Méthode, (si l'église n'est pas consacrée, mais si elle est consacrée, Vêpres de la Dédicace; mém. du précieux Sang et du dim., hors du dioc. de Joliette).

¹ Dans les églises consacrées on allume, le jour de la solennité de la Dédicace, douze cierges, fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

Depuis 1915, la fête de la Dédicace a lieu, en cette province de Montréal, le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, en un autre jour, dans toutes les églises, la fête de la Dédicace de l'église cathédrale, si elle est consacrée. — La solennité de la Dédicace est libre le 2e dim. de juillet, mais seulement dans les églises consacrées; elle n'a qu'une mémoire à la messe chantée (ne pouvant être remise à un autre dimanche), lorsqu'on fait, en ce dimanche, la solennité des saints Pierre et Paul, ou du titulaire.